



CONSEIL MUNICIPAL de Saint-Sauveur-Villages

Séance du jeudi 8 septembre 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à 21h00, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie GIGAN.

Présents :

Monsieur Pascal BARBET, Monsieur Claude BEUVE, Madame Danièle BREUILLY, Madame Catherine CAMBLIN, Madame Sabrina CHAMPVALONT, Monsieur Philippe CLEMENT, Madame Edwige CLEROT, Monsieur Franck DANLOS, Monsieur Dominique FERICOT, Monsieur Ghislain GERARD, Madame Aurélie GIGAN, Monsieur Benoît HARIVEL, Madame Sophie HUE-LEFEBVRE, Monsieur Laurent HUET, Monsieur Jean-François LAURENT, Monsieur Paul LEFRANC, , Madame Gwenola LEROTY, Madame Carole LEVIONNOIS, Madame Micheline MARIE, Monsieur Hubert RIHOUEY, Madame Marie-Françoise ROBERT, Madame Florence THOMAS, Monsieur Albert TISIN, Madame Séverine TRUFER, Monsieur Franck VILQUIN

Excusé(s) :

- Madame Emmanuelle BOUILLON, procuration à Madame Florence THOMAS
- Madame Sandrine GERMAIN procuration à Madame Catherine CAMBLIN
- Monsieur Régis SEVEGRAND procuration à Monsieur Laurent HUET

Absent(s) :

- Monsieur Guillaume LEFRANCOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal BARBET

Présidente de séance : Madame Aurélie GIGAN

Quorum : Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2022

- | | |
|-------------|--|
| 2022.07.001 | Approbation du rapport de la CLECT de Coutances Mer et Bocage |
| 2022.07.002 | Approbation de l'attribution de compensation de Saint-Sauveur-Villages |
| 2022.07.003 | Convention pour l'entretien des voiries d'intérêt communautaire |
| 2022.07.004 | Transfert de propriété avec Manche Habitat |
| 2022.07.005 | Vente de chemins – Enquête publique |
| 2022.07.006 | Transfert du chemin du Bois Hardy |
| 2022.07.007 | Convention Mythologies |
| 2022.07.008 | Avenant marché accord-cadre de carburant |
| 2022.07.009 | Achat d'un broyeur de branches (ajout) |

Questions diverses

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pascal BARBET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 juillet 2022

Madame la Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2022.

Le procès-verbal du 5 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022.07.001	Approbation du rapport de la CLECT de Coutances Mer et Bocage <i>Rapporteur : Aurélie Gigan</i>
--------------------	---

La communauté de communes Coutances Mer et Bocage a actualisé ses statuts et a défini l'intérêt communautaire pour l'exercice de ses compétences par délibération du Conseil communautaire en date du 26 janvier 2022. La compétence 'Banque alimentaire' est ainsi transférée à la commune de Saint-Sauveur-Villages.

Aussi, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été saisie pour procéder à l'évaluation des charges transférées par les communes à la communauté de communes. Ses conclusions prennent la forme d'un rapport relatif aux transferts de charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- **D'approuver les conclusions du rapport de la CLECT 2022 relatif à l'évaluation des charges transférées.**

2022.07.002	Approbation de l'attribution de compensation de Saint-Sauveur-Villages <i>Rapporteur : Aurélie Gigan</i>
--------------------	--

Le rapport de la CLECT de Coutances Mer et Bocage propose la modification de l'attribution de compensation de la commune de Saint-Sauveur-Villages pour compenser le transfert des charges liées à l'exercice de la compétence 'banque alimentaire'. L'attribution de compensation versée par la commune à la communauté de communes est réduite du montant des charges transférées, elle passe donc de 181 889 € en 2021 à 180 578 € en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- **D'approuver le montant de 180 578 € comme montant d'attribution de compensation à verser par la commune de Saint-Sauveur-Villages à la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, à compter de l'année 2022**

2022.07.003	Convention pour l'entretien des voiries d'intérêt communautaire <i>Rapporteur : Hubert Rihouey</i>
--------------------	--

Dans son pacte de gouvernance, la communauté de communes Coutances Mer et Bocage proposait aux communes d'assurer la gestion de l'entretien des voiries communautaires et des chemins de randonnées afin que ce soit la même entreprise qui intervienne sur les voies communales et les voies communautaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention pour l'entretien des voiries communautaires**

2022.07.004	Transfert de propriété avec Manche Habitat <i>Rapporteur : Aurélie Gigan</i>
--------------------	--

Dans le cadre de la construction des logements Manche Habitat au lotissement de la Voie verte, une procédure foncière est nécessaire pour entériner les différents échanges de propriétés. Cette procédure se fait en 3 temps : un transfert entre Manche Habitat et la commune de Saint-Sauveur-Villages (délibération du 24 février 2022), un échange tripartite entre Manche Habitat, l'EHPAD et la commune, puis un échange entre l'EHPAD et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'accepter l'échange tripartite entre Manche Habitat, l'EHPAD et la commune de Saint-Sauveur-Villages selon les conditions suivantes :**
 - o **Échange à titre gratuit,**
 - o **Aux termes d'un acte administratif entre Manche Habitat, la commune de Saint-Sauveur-Villages et l'EHPAD,**
 - o **La rédaction de l'acte sera réalisée par les services de Manche Habitat,**
 - o **Manche Habitat prend en charge l'ensemble des frais liés à cet acte**
- **D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires aux transferts de propriété**

2022.07.005	Vente de chemins communaux – Enquête publique <i>Rapporteur : Hubert Rihouey</i>
--------------------	--

La commune a reçu plusieurs demandes d'acquisition de chemins ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- **De lancer l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux :**
 - o **Chemin rural n°101 situé à l'Hôtel Crosnier, commune déléguée de Saint-Sauveur-Lendelin**
 - o **Chemin rural situé au Petit Moulin, commune déléguée de Saint-Sauveur-Lendelin**
 - o **Chemin rural situé à La Pautière de Bas, commune déléguée de Saint-Sauveur-Lendelin**
 - o **Chemin rural situé à La Poulinière, commune déléguée de Saint-Michel-de-la-Pierre**
- **De charger Madame la Maire de désigner un commissaire-enquêteur pour instruire ces procédures ;**
- **D'autoriser Madame la Maire à signer tous documents se rapportant à ces opérations ;**

2022.07.006	Transfert du chemin du Bois Hardy <i>Rapporteur : Hubert Rihouey</i>
--------------------	--

La commune a reçu une demande de chacun des propriétaires de l'Hôtel Bois Hardy, commune déléguée de Saint-Sauveur-Lendelin, pour la rétrocession du chemin privé dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- **De lancer l'enquête publique préalable au transfert du chemin privé de l'Hôtel Bois Hardy dans le domaine public ;**
- **De charger Madame la Maire de désigner un commissaire-enquêteur pour instruire ces procédures ;**
- **D'autoriser Madame la Maire à signer tous documents se rapportant à ces opérations.**

Pour : 22

Contre : 6 (*Micheline Marie, Edwige Clérot, Gwénola Leroty, Franck Vilquin, Albert Tisin, Claude Beuve*)

Abstention : 0

2022.07.007	Convention Mythologies <i>Rapporteur : Aurélie Gigan</i>
--------------------	--

La commune de Saint-Sauveur-Villages a été sollicitée par un collectif de conteurs sur un projet artistique dans le cadre de l'appel à projet de la DRAC, du Ministère de l'agriculture et des départements du Calvados et de La Manche « Territoires ruraux, Territoires de Culture » pour la création de résidences d'artistes en territoire rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec l'association Les Ateliers Intermédiaires**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 11 (*Micheline Marie, Edwige Clérot, Gwénola Leroty, Franck Vilquin, Albert Tisin, Claude Beuve, Danielle Breuilley, Séverine Trufer, Pascal Barbet, Hubert Rihouey, Jean-François Laurent*)

2022.07.008	Avenant au marché accord-cadre n°2019-01 'Achat de carburant' <i>Rapporteur : Hubert Rihouey</i>
--------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- **D'autoriser Madame la Maire à modifier l'accord cadre passer pour la fourniture du carburant à la station-service de la commune déléguée de Le Mesnilbus de la façon suivante :**

« La station-essence est équipée d'une cuve de 60 m3 divisée en deux compartiments (Gazole B7 : 40 m3 et Sans Plomb 95 E5 : 20 m3). Dans la mesure du possible, les commandes seront groupées pour atteindre au minimum 18 m3.

La présente consultation n'est pas allotie. »

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 6 (*Micheline Marie, Edwige Clérot, Gwénola Leroty, Franck Vilquin, Albert Tisin, Claude Beuve*)

2022.07.009	Achat d'un broyeur de branche <i>Rapporteur :</i>
--------------------	---

Les services techniques ont besoin d'un broyeur de branches afin de valoriser les déchets de taille en copeaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'achat d'un broyeur et de choisir l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- **De choisir l'entreprise Mélain Motoculture pour un montant de 13 582,36 € ht soit 16 298,84 € ttc**

La séance est clôturée à 22h00.